~~[illegible]~~ n°. 72.

Nous soussignés, commissaires nommés par l'académie pour éxaminer un dossier méchanique, présenté par le Sieur Warchlin méchanicien de la Reine, pensons d'après les expériences que nous avons faites qu'il est utile, 1° pour lever la tête et la poitrine par gradation, au point de mettre à leur séans les personnes qui en font usage, sans qu'elles aient besoin de se prêter en aucune façon à ce mouvement, et 2° pour faciliter des pancements et retourner à droite et à gauche un malade par le secours d'un seul aide, et lui donner diverses autres positions. 3° avec ce dossier on peut aisément se passer d'oreillers et autres machines connues, les quelles sont sujettes à se déformer ou à changer de place. Nous croyons en conséquence que l'académie ne peut que louer l'auteur de cette invention que nous croyons

ARC 32 d3 n° 72

avantageuse aux malades, et même en personnes en bonne

santé. De l'académie le 18 may 1780

Pipelet de Cabatier